

**A L'ATTENTION DE :**

M.M le Procureur de la République  
Service Greffe audiences  
Chambre Collégiale Correctionnelles  
T.G.I de Toulouse.  
2 allées Jules Guesdes.  
31000 Toulouse

COURRIER - ARRIVEE

22 MAI 2019

SAUJ - TGI TOULOUSE

**BORDEREAU DE PIÈCES EN DELIBERE.**

« Numérotées 1 à 22 avec ses sous pièces »

**AUDIENCE DU 21 MAI 2019 SALLE N° 1**

**Affaire :**

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, 2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

**DONNE CITATION A :**

- Maître Philippe GOURBAL Avocats au Barreau de TOULOUSE, Résidence Agora 2 Chemin Henri Bosco, 31000 Toulouse. :
- Maître MARTINS-MONTEILLET Frédéric Avocat au Barreau de Toulouse, 12 BIS Rue de la Sainte-Famille, 31200 Toulouse.

\* \*

**Pièce N° 1 : « Argumentaire 1 »**

Un constat d'huissier du 11 août 2011

**Pièce N° 2 : « Argumentaire 2 »**

Jugement d'adjudication rendu le 21 décembre 2006.

Courrier du 9 mars 2007 justifiant de la non signification du jugement et autres.

22 MAI 2019

SAUL - TGI TOULOUSE

**Pièce N° 3 : « Argumentaire 3 »**

Action en résolution du jugement d'adjudication en date du 9 février 2007.

**Pièce N° 4 : « Argumentaire 4 »**

Inscription de faux du jugement de subrogation en date du 21 juillet 2008.

**Pièce N° 5 : « Argumentaire 5 »**

Inscription de faux de l'ordonnance d'expulsion rendue le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Pièce N° 6 : « Argumentaire 6 »**

Inscription de faux de l'acte notarié du 5 avril et juin 2007.

**Pièce N° 7 : « Argumentaire 7 »**

Inscription de faux des actes de la SCP D'huissiers GARRIGUES et BALLUTEAUD.

**Pièce N° 8 : « Argumentaire 8 »**

Inscription de faux acte notarié du 22 septembre 2009.

**Pièce N° 9 : « Argumentaire 9 »**

Inscription de faux acte notarié du 5 juin 2013. " Publicité "

**Pièce N° 10 : « Argumentaire 10 »**

Ordonnance rendue le 16 juin 2009 par le président du T.G.I indiquant qu'au vu de la revendication de la propriété, d'une expulsion irrégulière de la propriété de ces derniers, il ne peut exister de nullité d'assignations.

**Pièce N° 11 : « Argumentaire 11 »**

**Soit tous les actes en complément obtenus par la fraude de Monsieur TEULE Laurent.**

- Ordonnances de référés. N° enregistrement : 12/00020 au greffe du T.G.I de Toulouse le 2 mai 2012.
- Jugements rendus par le juge de l'exécution N° enregistrement : 12/00023 au greffe du T.G.I de Toulouse le 30 mai 2012.
- Arrêts rendus par la cour d'appel de Toulouse. N° enregistrement : 12/00022 au greffe du T.G.I de Toulouse le 30 mai 2012.
- Différentes publications effectuées à la conservation des hypothèques de Toulouse, N° enregistrement N° 12/00029 au greffe du T.G.I de Toulouse le 25 juillet 2012.

- Jugement rendu par le juge de l'exécution le 3 octobre 2012, par Madame ELIAS - PANTALE au T.G.I de Toulouse, enregistré sous le N° 12/00038 au greffe du T.G.I de Toulouse le 31 octobre 2012.
- Décision du 1er octobre 2012 rendue par la préfecture de la HG et contre une ordonnance du 15 mars 2013 rendue par le tribunal administratif de Toulouse, enregistré sous le N° 13/00025 au greffe du T.G.I de Toulouse le 7 mai 2013.

COURRIER - ARRIVEE

22 MAI 2019

**Pièce N° 12 : « Argumentaire 12 »**

Plainte le 19 octobre 2013 sur faits nouveaux au Procureur Général.

SAUJ - TGI TOULOUSE

Plainte le 18 novembre 2013 sur F-N à Monsieur le Procureur de la République.

**Pièce N° 13 : « Argumentaire 13 »**

Plainte le 19 décembre 2013 à Monsieur le Procureur de la République.

Assignation délivrée à la demande de Monsieur TEULE Laurent alors que celui-ci ne pouvait signifier d'acte à domicile élu de la SCP FERRAN. « *Justifiant de l'escroquerie au jugement* »

**Pièce N° 14 : « Argumentaire 14 »**

Jugement correctionnel du 14 avril 2014 qui confirme l'escroquerie au jugement.

**Existence du NCPC Edition 2008.**

Inscription de faux acte notarié du 5 juin 2013 fondé sur un acte du 5 avril et 6 juin 2007 inscrit en faux en principal en juillet 2008 et autres, n'ayant plus aucune valeur authentique. « *Nul et non avenu justifiant encore une fois l'infraction instantanée* ».

**Pièce N° 15 : « Argumentaire 15 »**

Plainte du 12 août 2014 au commandant de la gendarmerie de Saint Orens.

Procès-verbal d'enquête préliminaire de la gendarmerie en date du 19 août 2014.

**Pièce N° 16 : « Argumentaire 16 »**

Plainte en date du 7 avril 2018 à Monsieur le Procureur de la république et sur faits nouveaux.

Enregistrement le 20 avril 2018 par devant le greffe des référés assignation de Monsieur REVENU et de Madame HACOUT. « *La procédure d'expulsion pour trouble à l'ordre public* »

Enregistrement le 15 juin 2018 par devant le greffe des référés assignation de Monsieur TEULE Laurent en demande de provision d'indemnisation suite au refus par l'Etat

d'indemniser les préjudices que ce dernier a causé dont il est l'instigateur, le demandeur à l'action. " La procédure "

COURRIER - ARRIVEE

22 MAI 2019

**Pièce N° 17 : « Argumentaire 17 »**

L'escroquerie au jugement est bien une infraction pénale.

Jugement correctionnel rendu par le T.G.I de Toulouse en date du 23 juin 2014

SAUJ - TGI TOULOUSE

Jugement civil du 26 juin 2014 rendu par le T.G.I de Toulouse justifiant de l'escroquerie au jugement par Monsieur TEULE Laurent. « *Par dénonciations calomnieuses* »

Jugement civil du 20 mai 2016 rendu par le T.G.I de d'ALBI justifiant de l'escroquerie au jugement par Monsieur TEULE Laurent. « *Par dénonciations calomnieuses* » " L'ESCROQUERIE "

Arrêt correctionnel rendu par la cour en date du 20 décembre 2017 justifiant de l'escroquerie au jugement par Monsieur TEULE Laurent, Monsieur REVENU Guillaume et par Madame HACOUT Matilde. « *Par dénonciation calomnieuses* »

**Pièce N° 18 : « Argumentaire 18 »**

**Récidive de Monsieur REVENU et de Madame HACOUT devant le juge des référés :**

Conclusions de Monsieur REVENU et de Madame HACOUT dont est joint comme indiqué des actes qui n'ont plus aucune valeur juridique et dans le seul but de tenter encore une fois d'obtenir par escroquerie au jugement des décisions en leur faveur. *Justifiant de l'escroquerie au jugement* »

*Soit la fragrance même* : Jugement du 26 juin 2014.

*Soit la flagrance même* : Arrêt du 20 décembre 2017 qui confirme celui du 23 juin 2014

**Pièce N° 19 : « Argumentaire 19 »**

Saisine du Président de la République en date du 21 juillet 2018.

Le 16 août 2018 complément de plainte devant le doyen des juges d'instruction au T.G.I de Toulouse.

Le 23 octobre 2018 saisine du Premier Président près la cour de Cassation.

**Pièce N° 20 :**

Récidive de Maître MARTINS-MONTEILLET Frédéric devant le T.I de Toulouse confirmé par l'ordonnance du 11 janvier 2019.

Requête en erreur matérielle & omission de statuer déposée par Monsieur LABORIE André reprenant la gravité de tels faits.

**Pièce N° 21 :**

**Conclusions en récidive de Maître MARTINS-MONTEILLER Frédéric devant le tribunal correctionnel de Toulouse en son audience du 21 février 2019. « Nouvelle tentative d'obstacle à la manifestation de la vérité par de fausses informations produite ». « Nouvelle tentative d'escroquerie au jugement »**

COURRIER - ARRIVEE

22 MAI 2019

**Pièce N° 22 :**

- Conclusions des prévenus usant et abusant de fausses informations.
- Conclusions justifiant que les prévenus ont bien pris connaissance de l'ensemble des pièces de la procédure et en produise les justificatifs d'email et pièces du site.

SAUJ - TGI TOULOUSE

\*\*

**PS :**

Qu'au vu des obstacles à la manifestation de la vérité permanent, un site existe depuis plus de dix années permettant de remonter tous les actes frauduleux obtenus à toutes les autorités judiciaires et administratives sur le territoire national.

Soit au site suivant <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Dont vous pourrez consulter l'entière procédure du 21 février 2019 et l'imprimer ainsi que toutes les pièces à votre convenance au lien suivant :

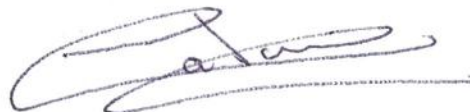
<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/POURSUITE%20LABORIE%20TRIO/CITATION%20GOURBAL%20MONTEILLET/CIT%20Gourbal%20&%20Monteiller.docx.htm>

**Concernant cette procédure contre les deux avocats :**

Vous pourrez consulter l'entière procédure et l'imprimer ainsi que toutes les pièces à votre convenance au lien suivant et permettant pour une meilleure compréhension de remonter à la source du contentieux :

**POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.**

LABORIE ANDRE



**PS :** L'ensemble des pièces ont déjà été produites par fichier numérisés et comme le confirme les emails produits avec les conclusions adverses mensongères

- Elles seront à nouveau produites en papier à chacune des deux parties « **Prévenue** »